



DEPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 20  
Nombre de votants : 22  
Date de convocation : 17 juin 2020

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 23 juin 2020  
--- o0o ---**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** M. BROQUÈRES, Mme COUDROY, M. LAFOURCADE, Mme REBECHE, M. DUCASSE, Mme COURROS, MM. GOSSELIN, DAUBA, Mme ZELLER, M. DELAS, Mmes LAPORTE (a procuration pour Mme THIEBLIN), CHAPUIS (a procuration pour M. BRUEY), GARBAY, M. FAUVEL, Mme PARTOUCHE-SEBBAN, M. DARRIBEYROS, Mme DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

**Etaient excusés :** Mme THIEBLIN (a donné procuration à Mme LAPORTE), M. BRUEY (a donné procuration à Mme CHAPUIS), M. MAULNY.

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance B  
Délibération n°6B**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : SERVICE CTM – Création d'un emploi permanent d'adjoint technique**

Il est proposé de procéder au recrutement sur un emploi permanent, d'un agent arrivé au terme de son contrat d'avenir. En effet, en raison des besoins de service il convient de prévoir la création d'un emploi permanent d'adjoint technique.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Il est proposé à l'assemblée :

- de créer un poste permanent d'adjoint technique territorial, cadre d'emploi des adjoints techniques
- l'agent sur ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures,
- il sera chargé des fonctions d'agent polyvalent des services techniques
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,
- Monsieur le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste,

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

- la présente délibération prendra effet à compter du 26 juin 2020.

**Après en avoir délibéré**

**Où l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

**DONNE** un avis favorable à la création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial, cadre d'emploi des adjoints techniques.

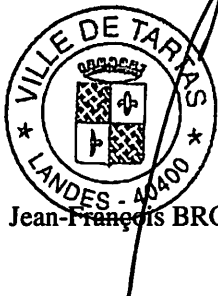
L'agent sur ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

Il sera chargé des fonctions d'agent polyvalent des services techniques.

La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné.

M. le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

 Le Maire,  
Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.